



PRIME D'INTERESSEMENT 2023-2024-2025

La CFE-CGC à l'écoute de ses adhérents

L'accord sur la prime d'intéressement étant arrivé à échéance, la direction et les organisations syndicales se sont réunies pour négocier un nouvel accord portant sur les années 2023-2024-2025.

En toile de fond pour FY22 : un contexte économique et des résultats records pour Disneyland Paris. Une croissance qui ne devrait pas se démentir à court / moyen terme si l'on en croit les prévisions de succès astronomiques annoncées par l'entreprise pour les 3 prochaines années.

Au vu de ces indicateurs ultra-optimistes, la CFE CGC a demandé une hausse du montant de la prime d'intéressement, s'appuyant sur la définition même du dispositif d'épargne salarial qui permet de verser aux salariés **une prime proportionnelle aux résultats** et aux performances de l'entreprise.

La CFE-CGC a revendiqué une prime réévaluée à 1000€ à objectifs atteints.

En réponse, la direction a consenti à une augmentation de 75€, faisant monter la prime à **575€** (versus 500€ cette année).

Un effort dérisoire, difficilement entendable en ces temps de dynamique financière où les salariés sont de plus en plus mis à contribution.

A l'heure où de nombreuses entreprises, notamment des grands groupes, ont choisi de compenser le couperet de l'inflation en accordant à leurs salariés des primes à 4 chiffres, Disneyland Paris fait le choix d'une prime aux allures de vache maigre.

Néanmoins la Direction le sait, le pouvoir d'achat des salariés est tel qu'ils ont cruellement besoin de ce coup de pouce, aussi ponctuel soit-il. C'est donc en faveur d'un OUI que les adhérents ont voté avec une courte majorité.

Malgré la sourde oreille de l'entreprise, la CFE-CGC sera signataire de l'accord d'intéressement pour les années 2023, 2024 et 2025, avec la triste conviction que pour les salariés, le compte n'y est toujours pas.